

## Existe-t-il d'autres causes d'inondation ?



**L**e SDEA réalise chaque année, de nombreuses enquêtes consécutives à des inondations subies par les usagers. Plusieurs causes sont ainsi répertoriées.

### ☛ Installations privatives d'assainissement non conformes : 76 %

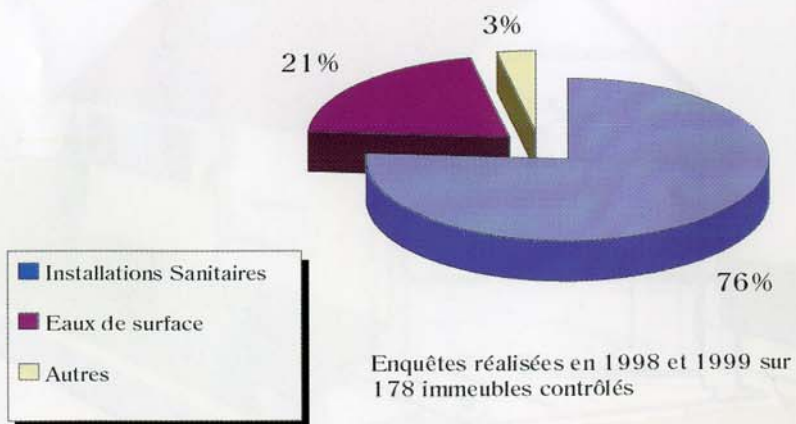
Les inondations ont, dans 76% des cas, pour origine une inadaptation ou un défaut d'entretien sur les installations privatives d'assainissement.

### ☛ Arrivées d'eaux de surface: 21%

Dans certains cas, l'eau pénètre par le biais de la chaussée dans les caves ou garages soit parce que, lors de pluies exceptionnelles, le réseau ne peut absorber la totalité des précipitations ou encore parce que la configuration du trottoir est à améliorer.

### ☛ Autres : 3 %

Enfin, dans quelques cas, l'eau dans le sous sol peut avoir pour origine, l'eau de la nappe, la montée d'un cours d'eau, un problème d'étanchéité de conduites...



Pour plus d'informations ou renseignements, vous pouvez contacter le :  
**Service Réseaux Eaux Usées**

**SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU BAS-RHIN**  
Espace Européen de l'Entreprise - 67309 SCHILTIGHEIM Cedex  
Téléphone : 03 88 19 29 19 - Télécopie : 03 88 81 18 91



Ensemble dans l'exigence

**SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT  
DU BAS-RHIN**

Direction et services : Espace Européen de l'Entreprise + 1, rue de Rome  
67309 Schiltigheim Cedex + Tél. : 03 88 19 29 19 - Fax : 03 88 81 18 91 -  
Internet : www.sdea.fr + E-mail : sdea@sdea.fr



# L'inondation des habitations

## par refoulement d'eaux pluviales



## Comment collecte-t-on les eaux usées et pluviales ?



Les communes du Bas-Rhin disposent, pour la plupart, d'un réseau d'assainissement unitaire permettant de collecter conjointement les eaux usées et pluviales.

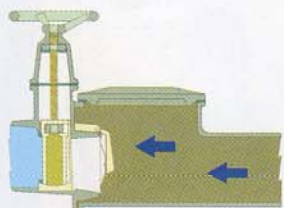
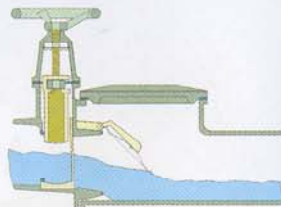
Les règles techniques de dimensionnement des canalisations d'assainissement imposent la mise en place de réseaux pour collecter l'eau d'une pluie qui surviendrait en moyenne tous les 10 ans.

Comme on peut le constater lors de pluies importantes, le niveau des eaux d'égout dans les conduites est susceptible de monter de manière très significative et même d'atteindre celui de la voie publique.

## Pourquoi les sous sols sont-ils inondés ?

Des inondations sur domaine privatif sont susceptibles de survenir par suite d'un reflux d'eau à partir du domaine public, via les siphons de cave, et d'autres orifices d'évacuation des appareils installés dans votre immeuble en dessous du niveau de la rue.

Pour vous prémunir de ces risques, vous devez prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter les refoulements. Cette protection est généralement garantie par un clapet de non-retour ou clapet-vanne à installer judicieusement. Dans certains cas, cet équipement doit être complété par un dispositif de relevage des eaux.



Cet équipement est imposé par le Règlement Sanitaire Départemental. Son absence peut générer de graves désordres généralement non couverts par les polices d'assurances. Ne pas oublier également d'entretenir le clapet régulièrement

## Votre installation est-elle protégée ?

### ♦ Habitation non protégée contre le refoulement

Lorsque le niveau de l'eau monte dans les conduites d'assainissement, par vases communicants, l'eau pénètre dans le branchement puis surgit par les équipements situés à un niveau plus bas que la voirie (grille de descente de garage, siphon de sol, appareils sanitaires...). Le sous sol est inondé et le niveau peut atteindre celui de la chaussée.

### ♦ Habitation conforme équipée d'un clapet et d'une fosse de relevage



L'eau qui pénètre par le branchement est arrêtée par le clapet. Les écoulements du sous sol ne s'évacuent plus mais viennent remplir la fosse de relevage et sont ensuite pompés en aval du clapet.

